

Présents :

François BOCK, maire de Gençay, préside la séance.

Claude FERRON, Philippe BONNEAUD, Françoise PERIDY, Yves GUILLON, Sarah COLLOBER, Roselyne LACOUTURE, Jean Paul THUBERT, Yves GARREAU, Aurélie BOURREAU, Sophie VERGNAUD, Bernard DAVID, Cécile CERISIER, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir : Sylvie DENIS, David RANGER, Dominique GUYONNET, Renaud ROBERT,

Absents excusés : Fanny BOETSCH.

Suffrages : 18

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance 20h00

### **1 – Approbation du compte rendu du 28/03/2019**

Le compte rendu de la réunion du 28/03/2019 est approuvé à l'unanimité.

Vote : 18 pour

### **2 – Convention avec l'Etablissement Public Foncier (EPF)**

Les EPF accompagnent les collectivités dans leurs projets et favorisent l'optimisation du foncier. Pour un temps donné, l'EPF va donc acquérir et gérer (en terme de sécurité, de gardiennage, etc...). Éventuellement, il pourra commencer à le pré-aménager (démolition des bâtiments existants, dépollution, etc...) avant de le vendre à la collectivité ou à un opérateur mandaté par la collectivité.

Monsieur le maire explique que les communes de Gençay et Saint Maurice La Clouère ont contacté l'EPF par le biais du SIVM afin d'acquérir le site de l'Ancienne Laiterie dont les locaux sont sur les deux communes.

Le site comporte des bâtiments à usage professionnel. Ce projet permettrait l'acquisition de foncier et l'accueil de nouvelles entreprises.

Or depuis les fusions des EPCI, le SIVM a perdu la compétence économique qui a été transférée à la communauté de communes du Civraisien en Poitou.

Il convient donc à la commune de Gençay de délibérer afin d'inclure la communauté de communes au projet de convention avec l'EPF. La commune de St Maurice la Clouère a déjà délibéré dans ce sens, ce qui permettra à l'EPF de lancer ses opérations d'acquisition.

Par la suite le site sera cédé aux communes qui auront la possibilité d'effectuer des aménagements et disposeront d'un délai de trois ans après l'accord pour payer le bien.

Après délibération, la proposition est approuvée.

Vote : 2 abstentions 16 pour

### **3 – Consultation sur le projet SAGE CLAIN**

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

La gestion des eaux concerne un bassin versant de 2882 km<sup>2</sup> comportant 1000 km de cours d'eau, 144 communes (sur trois départements), 11 EPCI, soit environ 285 000 habitants.

Le SAGE CLAIN créée en 2016 qui comprend 52 membres a établi des propositions de gestion en 2017/2018 sur tous les usages possibles sur rivières.

L'objectif est d'obtenir et de maintenir un « bon état » écologique dont les principes sont définis par l'Europe.

On entend définir les risques polluants : nitrates, pesticides, obstacles à écoulements, hydrologie, macro polluants, etc...

Le rapport PAGD indique que 16 cours d'eau du SAGE sur 17 sont actuellement en risque de non atteinte du « bon état ».

Les enjeux sont importants :

- Amélioration en eau potable ;
- Gestion quantitative de la période d'étiage : atteinte d'un équilibre entre les besoins et les ressources ;
- Gestion qualitative de la ressource : réduction de la pollution organique, par nitrates ou pesticides ;
- Fonctionnalité et caractère patrimonial des milieux aquatiques ;
- Gestion des crues et inondations associées, plus particulièrement sur l'axe du Clain entre Vivonne et Châtelleraut ;
- Gouvernance de la gestion intégrée par l'accompagnement des acteurs de l'eau (usagers et agriculteurs).

Le schéma de gestion doit être validé par l'ensemble des communes associées.

Le conseil municipal doit se prononcer en sa qualité de membre.

Vote : 18 pour

#### **4 – Déclassement des terrains municipaux**

Lors du dernier conseil, le conseil a accepté à l'unanimité le déclassement de deux terrains communaux situés Rue de la Guérette et Impasse des Brandes, actuellement affectés en espace de voirie.

La commune a été contactée dans le cadre de la vente d'une maison d'habitation, propriété d'une habitante de Gençay, située rue des Ormes à Gençay. Suite au bornage, il s'avère qu'après la construction de la maison, la clôture (côté de la route de Château Garnier) a été posée sur une bande de terrain appartenant au domaine public de la commune. Une rangée d'arbres fruitiers a par ailleurs été plantée le long de cette clôture.

Devant cette situation et suite à la demande des propriétaires, François BOCK propose que la Commune déclasse cette bande de terrain.

Un déclassement du domaine public de la commune vers le domaine privé de la commune pour permettre la vente de la parcelle est également nécessaire.

Il est proposé de rajouter ce point aux opérations de déclassement qui vont être lancées pour les terrains de la Guérette et de l'Impasse des Brandes.

Le conseil accorde à l'unanimité l'autorisation au maire d'engager les démarches administratives de bornage et enquête publique, nécessaires au déclassement des terrains.

Vote : 18 pour

#### **5 – Révisions des tarifs**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des loyers des logements et commerces de la commune est révisable au 1er juillet de chaque année.

Sur la base du 4ème trimestre 2018, l'augmentation est de 2,2 % selon l'indice de référence de la construction pour les loyers professionnels et selon l'indice de référence des loyers de 1,74% pour les logements d'habitation.

La commune est libre d'appliquer ou non l'augmentation légale prévue.

Il convient de répondre à la réalité des marchés en ajustant le montant des loyers.

➤ Logements et commerces

Il est donc proposé d'appliquer l'augmentation des tarifs pour 2019, soit :

Colombarium	Concessions du cimetière
10 ans 265€	30 ans 186€
30 ans 532€	50 ans 373€

Vote : 18 pour

Loyer Intermarché

La commune loue l'emplacement de la station-service à l'établissement INTERMARCHE au prix de 2 456,00 € par an. Après augmentation 2019 et selon l'indice de référence de la construction, le nouveau loyer sera de 2 511,25 €.

Vote : 18 pour

Loyers habitations

Les prix des logements appartenant à la commune, Résidence autonomie et Résidence du Parc seront augmentés.

➤ Tarifs des salles des fêtes

Les prix de location des salles ont été révisés en 2015. L'offre des salles est un service rendu aux habitants ; compte tenu de l'état général vieillissant des salles, il est proposé de n'effectuer aucune augmentation en 2019 pour la salle du château d'eau et la grande salle des fêtes.

Vote : 18 pour

François BOCK informe le conseil que, faute de trésorerie de proximité, les cautions seront désormais assurées par voie de prélèvement éventuel sur le compte bancaire du preneur : toute personne ou association devra fournir un relevé bancaire, et tout montant de dégradation sera débité automatiquement sur le compte concerné.

Cécile CERISIER fait une remarque sur la petite salle des fêtes qui n'est pas correctement nettoyée.

Le maire indique que la commune a rencontré des problèmes de remplacement d'une employée en arrêt de travail prolongé. Il fait part également de mécontentement sur l'état des salles utilisées par des associations, de manière régulière ou pour des manifestations.

Après discussion, il est proposé d'appliquer à toute mise à disposition des salles une grille tarifaire de nettoyage supplémentaire en cas de rendu trop insuffisant.

Cette grille appliquera les montants de 50€, 100€ ou 200€ qui seront prélevés automatiquement.

Il est également décidé qu'une convention annuelle sera signée avec toutes les associations.

Tarifs cantine et garderie

La CAF a imposé une tarification à plusieurs tranches en 2017. La commune de Gençay a choisi une tarification sur 4 tranches, avec un prix moyen de repas de 2,95€ pour un enfant et 3,50€ pour un adulte, ce qui a eu pour effet d'augmenter la part de certaines familles.

Il est donc proposé de ne pas appliquer d'augmentation et maintenir les tarifs existants pour l'année 2019.

Vote : 18 pour



## **6 – Information sur la distribution de comprimés d'iode**

Le 29/04/2019 s'est tenue une réunion sur l'extension du périmètre d'intervention de la Centrale de Civaux, qui selon le plan d'intervention passe de 10 à 20 kilomètres (mesures post Fukushima).

Cette décision a pour effet la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour les communes supplémentaires dont Gençay.

Parmi les mesures de protection à la personne, sur ordre du Préfet, des comprimés d'iode doivent être distribués aux habitants.

Une information sur la campagne de distribution de la commune sera diffusée en septembre.

## **7 – Permanence du bureau de vote pour les élections européennes**

Le planning établi est approuvé par le conseil municipal.

## **8 – Points sur les travaux en cours**

Une entreprise spécialisée est intervenue pour le nettoyage et la désinfection de la maison Houdin rue de la Sallée.

Maison d'habitation située 9 rue de l'Eglise à Gençay : la procédure d'insalubrité est en cours ; la locataire a refusé les propositions de la commune et n'est toujours pas relogée par l'ARS qui est tenue de prendre en charge le relogement de cette personne.

Point sur les travaux des écoles : les cloisons et sanitaires des toilettes sont posés ; la tranchée de l'école maternelle est terminée.

Le trottoir et les emplacements de parking de la rue du Huit Mai sont terminés.

Des travaux sur les antennes de téléphonie mobile de l'opérateur Orange installées sur le château d'eau de Gençay ont provoqué des perturbations sur les communications des téléphones mobiles.

## **9 – Questions diverses**

EHPAD : François BOCK rappelle que la commune a pris contact en mai 2018 avec Habitat Vienne afin d'étudier le financement de l'immobilier de l'Ehpad et sa reprise éventuelle. Celle-ci a rendu son rapport :

Coût de l'établissement en 2007	4 714 692,37 €
Montant du prêt restant dû au 01/01/2020	4 199 793,20 €
Coût d'un rachat éventuel à INTERCOP/NATIXIS	7 274 401,20 €

Conclusion : La commune n'a pas la possibilité de racheter l'immobilier de l'établissement.  
Le dossier reste toujours en suspens.

Mesure de péril suite à l'effondrement sur la voie publique d'une partie de la toiture d'un immeuble situé rue Pasteur à Gençay : un contact a été pris avec le mandataire Maître BLANC pour connaître ses projets pour l'avenir de cet immeuble.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 46.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 27 juin 2019 à 20h00.

Sophie VERGNAUD